

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 12 décembre 2017

Délibération n° 2017 – 12/12/2017 – 15

Offre de formation
Formation courte « Prépa CAPEPS externe »

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 5 décembre 2017

Après en avoir délibéré

Approuve avec 17 voix pour (unanimité) :

la tarification pour la formation courte « Prépa CAPEPS externe » portée par l'UFR STAPS.

Dijon, le 13 décembre 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Compte rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 28 novembre 2017
Offre de formation

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

OFFRE DE FORMATION

CP 13 novembre 2017 et CFVU 5 décembre 2017

Porteur de projet :	Objet :	Observations CP	AVIS CFVU
Muriel HENRY, Directrice du Pôle FVU	Pôle FVU : présentation des fiches « Master »	Cf compte rendu CP	<i>Pas de vote</i>
David JACOTOT, UFR Droit, Sciences économique et politique	DU Droit du travail expert		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
UFR STAPS	Formation courte Prépa CAPEPS externe		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Agnès BASAILE-GAHITTE IUT Chalon-Sur-Saône	Diplôme d'Université LBO (Logistique appliquée au Bloc Opératoire) : changement d'intitulé qui devient « optimisation des Plateaux Techniques Interventionnels par le management et la logistique (oPTImal) »		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
ESIREM	<i>pour information</i> - ESIREM : fiche filière du cycle ingénieur spécialité Informatique-Electronique		<i>Pas de vote</i>